PLU

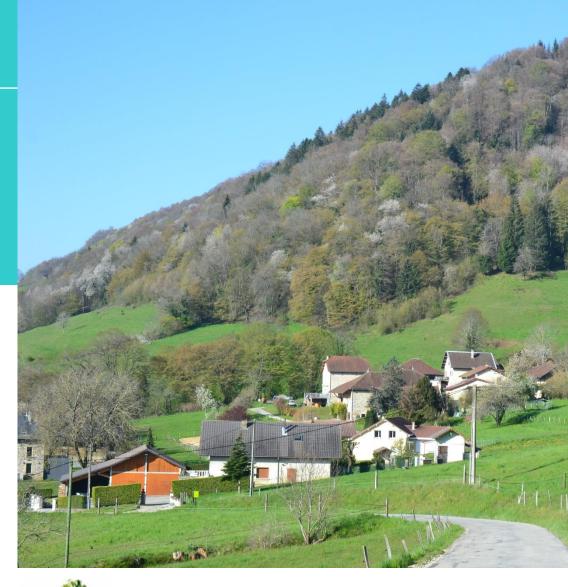
St Aupre

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

1e RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du diagnostic territorial

3 octobre 2023











Procédure d'élaboration du PLU

2. Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

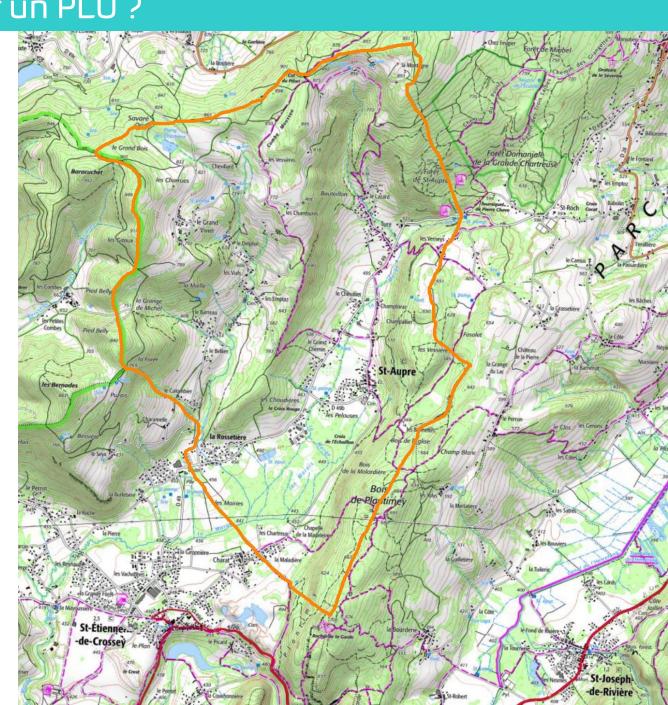
3. Questions de l'auditoire

Procédure d'élaboration du PLU



Pourquoi élaborer un PLU?

- Pour pouvoir développer la commune de manière cohérente selon un projet réfléchi ; aujourd'hui les autorisations d'urbanisme sont quasiment bloquées en l'absence de document local. La commune est soumise au Règlement national d'urbanisme depuis la caducité de son POS en 2016.
- appliquer Pour un document réglementaire compatible avec la Climat et Résilience 2021 et les avec documents supracommunaux : SCoT de la Grande région Grenoble et Plan Climat-Air-Energie Territorial de la **CAPV** notamment.



Le PLU: comment?

Personnes Publiques Associées

services de l'Etat, chambres consulaires, région, département, SCoT, CAPV, communes limitrophes...

MAIRIE

Conseil municipal

POPULATION

concertation avec les habitants

Bureaux d'études

réalisation du
diagnostic territorial,
formalisation et
traduction
réglementaire du
projet, montage du
dossier

Les modalités de la concertation

Sont prévus :

- 3 réunions publiques, lors desquelles on n'aborde pas les cas particuliers, mais l'intérêt général communal
- un registre de concertation
- une rencontre avec les agriculteurs de la commune (réalisée)
- une rencontre avec les propriétaires des terrains concernés par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- des articles dans la gazette et sur le site internet (1 a déjà été édité)



Un groupement de bureaux d'études pour accompagner la commune



LOUP MÉNIGOZ architectes urbanistes

direction des études projets urbains et urbanisme réglementaire architecture et patrimoine



AMÉTEN paysage et environnement

paysage

environnement



INFOSIG cartographe

numérisation SIG du règlement graphique

Le contexte réglementaire

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ETAT et l'évolution des lois nationales

Depuis 2000 un certain nombre de lois ont permis de préciser et d'accentuer certains principes de la Loi SRU :

Loi ENL (Engagement National pour le Logement) / juillet 2006

Loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) ou lois Grenelle / juillet 2010

Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) / mars 2014

Loi LAAAF (d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) / octobre 2014

Loi RBNP (reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) / août 2016

Loi Climat et Résilience (reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) / août 2021

Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables / mars 2023

Les principaux objectifs de ces lois :

- → Lutter contre la consommation de l'espace
- → Favoriser la mixité fonctionnelle et la mixité sociale
- → Préserver les espaces naturels et agricoles
- → Limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser les énergies renouvelables
- → S'adapter au dérèglement climatique

Focus sur la lutte contre la consommation de l'espace

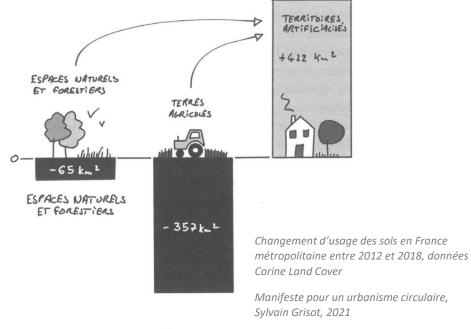
Des constats inquiétants :

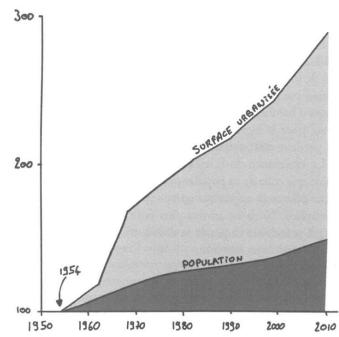
- L'équivalent d'un département consommé tous les 10 ans, essentiellement sur des terres agricoles
- L'agriculture et la biodiversité en danger (1/3 des sols qui nous nourrissent sont hors de France)
- Des centres-villes qui se dépeuplent mais des périphéries en croissance
- ► A terme zéro artificialisation nette (ZAN) Démarche : Éviter, Réduire, Compenser

Intensifier les usages (mutualiser) Transformer l'existant Recycler les espaces

Mais conserver un cadre de vie agréable et adapté au changement climatique :

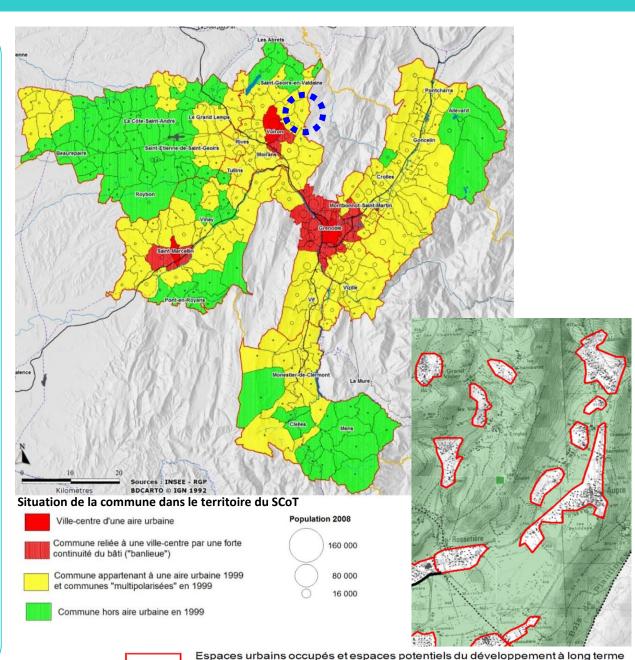
- Calme, nature et proximité : 3 critères plébiscités par les Français pour l'habitat idéal
- Une densité bâtie équilibrée avec des espaces végétalisés, nécessaires pour le bien-être, la fraîcheur en été, la qualité de l'air ...





Les documents supra-communaux : le SCoT de la GReG

- St-Aupre est un pôle local
- le développement de logements est maximisé à 6 logements/an
- selon une densité de 40% maximum en habitat individuel isolé, avec une consommation de 700 m²/logt pour l'habitat individuel isolé et de 350 m²/logt pour l'habitat groupé, intermédiaire et collectif.
- Les espaces préférentiels de développement sont le cheflieu et les hameaux les mieux équipés : accueil d'au moins la moitié des nouveaux logements.
- Sont définies des limites à l'urbanisation : des limites de principe à long terme en rouge (évolutives).



Limite de principe à long terme

La CAPV et le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2019-2025

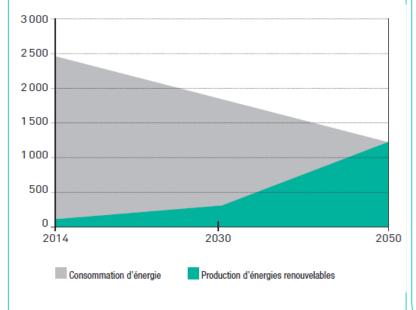
Les objectifs

DANS LE CADRE DU PCAET, IL S'AGIT DONC D'ICI 2030 :

- DE RÉDUIRE DE 20 %

 LA CONSOMMATION
 D'ÉNERGIE

 DANS LE PAYS VOIRONNAIS
- ET D'AUGMENTER
 LA PRODUCTION
 D'ÉNERGIES
 RENOUVELABLES
 DE 200 GWh/AN.



- Axe a : organisation, gouvernance et mobilisation des acteurs
- Axe b : utilisation rationnelle de l'énergie et performance climatique
- Axe c : accélération de la production d'énergies renouvelables locales
- Axe d : territoire résilient

Renforcer la prise en compte du PCAET dans les projets du territoire

Intégrer des objectifs environnementaux dans la commande publique

Changer de comportement au profit de tous les modes de déplacement alternatifs

Changer de comportement afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments

Changer de regard sur les énergies renouvelables

Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises Renforcer l'intermodalité et développer le covoiturage

Développer la mobilité active

Dynamiser la transition énergétique des véhicules

Optimiser le transport de marchandises

Rénover massivement le bâtiment

Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés

Réduire l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation

Réduire l'impact climatique des déchets

Un plan d'actions

Concrétiser des projets d'énergies renouvelables

Améliorer la combustion du bois bûche

Faciliter la mobilisation de la ressource bois énergie privée

Réduire la dépendance aux énergies fossiles des logements Renforcer la prise en compte des critères air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

Prévenir la raréfaction de la ressource en eau

Développer l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation

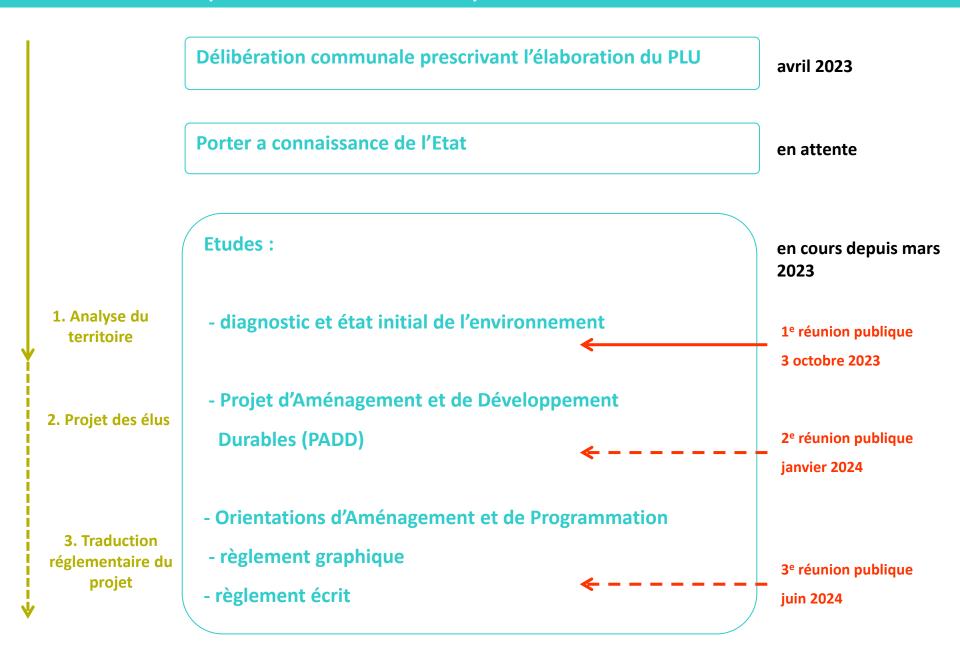
Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique et renforcer le stockage du carbone

Préserver la biodiversité

Améliorer la connaissance locale du changement climatique et sensibiliser la population

Plan d'urgence en cas de raréfaction subie des ressources énergétiques, naturelles et alimentaires

Le calendrier prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLU



Le calendrier prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLU

Bilan de la concertation (réunions publiques + articles + registre en mairie + ...)

4. Finalisation du dossier PLU

Arrêt du projet de PLU

Transmission aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour recueil de leur avis

délai de 3 mois

Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur

automne 2024

Projet pouvant être modifié à la marge

Approbation par le Conseil Municipal

début 2025

2. Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement



L'analyse et les enjeux du territoire communal

Les thématiques étudiées :



Contexte de l'aménagement du territoire

Population et habitat

Economie

Déplacements

Equipements

Urbanisation et patrimoine bâti

Consommation de l'espace et analyse des gisements fonciers



Grand paysage

Espaces naturels et fonctionnalités écologiques

Ressources naturelles et pollutions

Risques et nuisances

La population et l'habitat

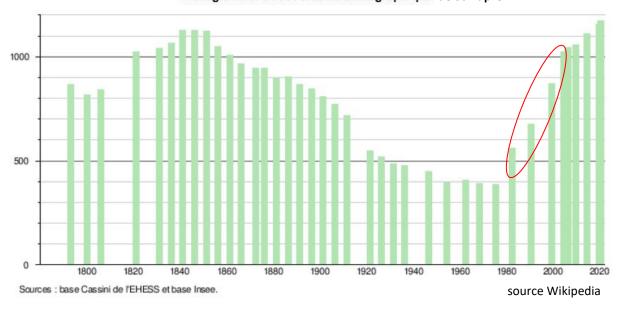
Atouts:

- une population en croissance régulière (1225 habitants en 2023)
- une population active, dans un contexte d'emplois favorable
- une taille des ménages encore élevée
- un parc de logements attractif même s'il est ancien
- un turn-over actif et des prix du foncier abordables
- un potentiel de réhabilitations important qui peut engendrer la diversification du parc de logements

Faiblesses:

• un parc peu diversifié : très peu de petits logements et de logements locatifs, et absence de logements sociaux.

Histogramme de l'évolution démographique de St Aupre



Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	190	215	268	312	374	443	475	510
Résidences principales	118	135	190	244	308	391	417	451
Résidences secondaires et logements occasionnels	56	76	65	52	44	31	28	30
Logements vacants	16	4	13	16	22	21	30	29

Source INSEE







Les typologies d'habitat

Les activités économiques

Atouts:

- une activité agricole en cours d'évolution (retraites et déménagement) : opportunité de nouvelles installations ?
- des exploitations agricoles pérennes extérieures exploitent des terres sur la commune
- des qualités à souligner : une production variée, de la vente directe, des labels de qualité (bio, AOC)
- un regroupement des terres pour chaque exploitation
- une surface forestière très importante de feuillus et des coupes qui sont ensuite gérées par des scieries locales
- une commune avec des emplois sur son territoire
 (Z.A. de la Bouboutière) et proche des bassins
 d'emplois et de commerces
- un tourisme rural et de montagne (itinéraires de randonnée, VTT et équestre) avec quelques hébergements touristiques

Faiblesses:

- un contexte montagneux qui contraint le foncier agricole
- une forêt presque entièrement privée, ce qui rend l'optimisation de son exploitation difficile.



Carte des terres agricoles



Z.A. de la Bouboutière



Chemin Ture/la Montagne



Carte des typologies de boisements : majorité de feuillus (vert), résineux au nord (orange et rouge)



Situation de St Aupre dans le Parc de Chartreuse

Le patrimoine bâti

Atouts:

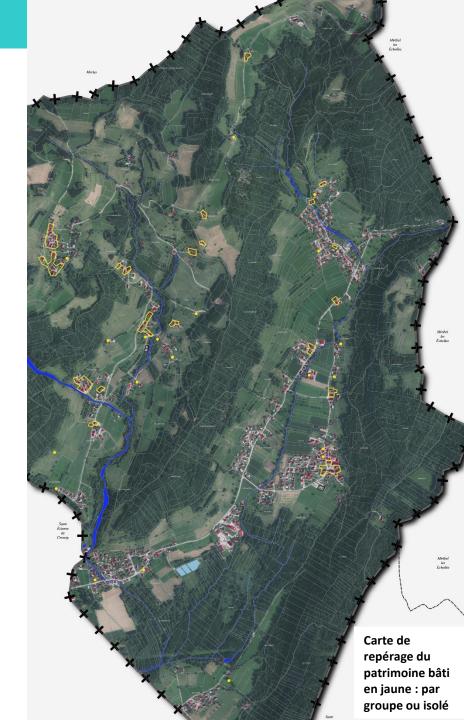
- un patrimoine bâti important, varié et très présent dans les hameaux anciens, surtout dans la vallée ouest
- un patrimoine globalement bien entretenu
- des implantions dans la pente, des traitements des limites et des matériaux traditionnels qui peuvent être sources d'inspiration pour les constructions contemporaines.











La consommation de l'espace et les gisements fonciers

Atouts:

• une consommation de l'espace assez importante lors des 10 dernières années : de 5,93 ha, mais relativement optimisée pour une cinquantaine de logements.

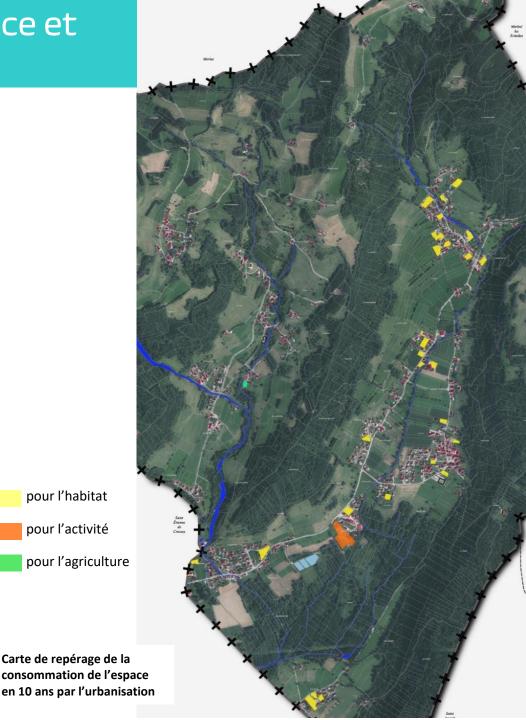
Selon la loi Climat et résilience, la consommation pour les 10 prochaines années devra tendre vers une division par 2 par rapport aux 10 années précédentes, ce qui limiterait la consommation urbaine à 2,9 ha (en extension urbaine et/ou en grands tènements).

(Rappel: 18 ha étaient encore disponibles au POS)

• un potentiel de renouvellement urbain important et diversifié, d'environ 65 logements, grâce aux gisements fonciers et aux réhabilitations

Faiblesses:

• un net déséquilibre du développement ces 10 ans entre les 2 vallées, à l'ouest le développement s'est arrêté en raison des problèmes d'alimentation en eau potable.



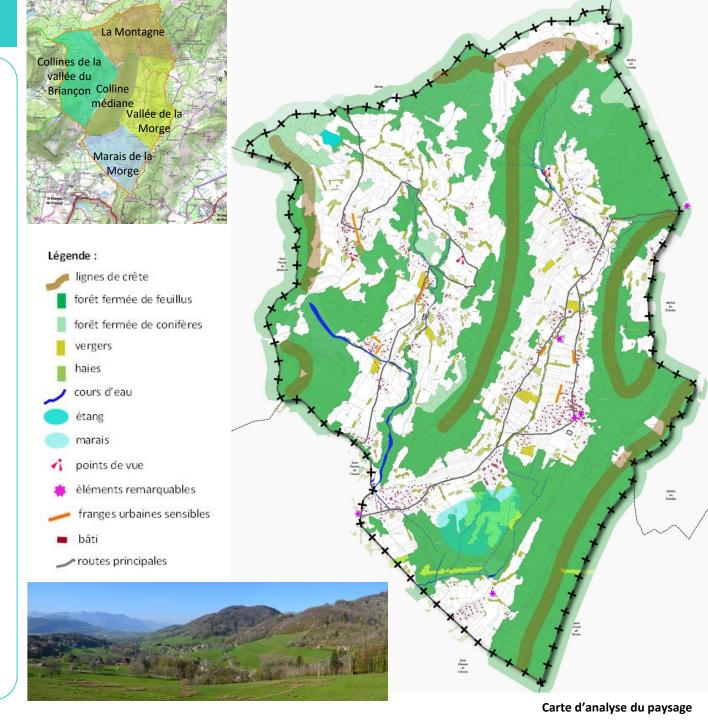
Les paysages

Atouts:

- un paysage exceptionnel qui se découvre notamment dans la vallée ouest et dans la partie nord en altitude
- il offre des vues grandioses sur les vallées hautes et sur les massifs montagneux de la Chartreuse
- un paysage contrasté entre la plaine marécageuse au sud et les collines boisées dont les versants sont ponctués de villages anciens
- les cours d'eau et les arbres isolés (ou alignés ou en vergers) qualifient le paysage de proximité

Faiblesses:

 quelques points noirs ponctuels faciles à enrayer (aménagements routiers, clôtures, poubelles, caravanes ...)



Les espaces naturels

Atouts:

- de nombreux périmètres d'inventaire et réglementaires: 4 **ZNIEFF, 1 espace** naturel sensible, 10 pelouses sèches
- une forte présence de zones humides : 11 ha soit 9,2% du territoire
- ces espaces constituent la trame verte et bleue

Faiblesses:

• certaines zones à forte valeur écologique sont en interface avec des secteurs urbanisés et peuvent être soumises à la pression foncière



Carte des ZNIEFF de type I



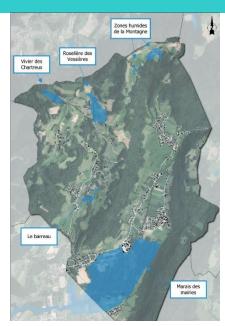
Grand Duc

Gymnadénie

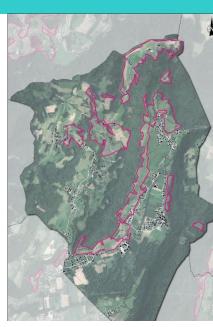
très odorante



Lisparis de Loesel



Carte des zones humides



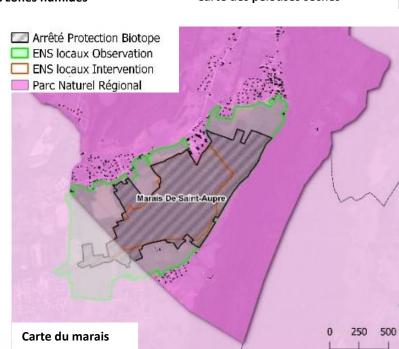
Carte des pelouses sèches



Faucon Pèlerin Faune sauvage



Flore



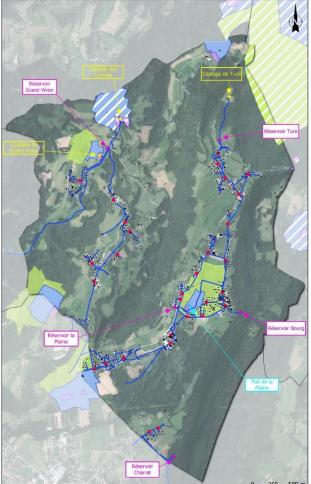
Les ressources

Atouts:

- bonne qualité d'eau potable distribuée
- la majorité de la commune est raccordée à la station d'épuration Aquantis de Moirans: extension et réhabilitation en cours avec valorisation énergétique de la production de boues par méthanisation

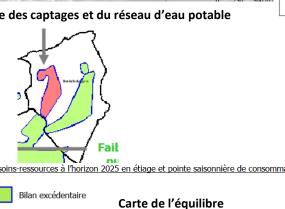
Faiblesses:

- réseau d'eau potable inégalement réparti dans la commune: ne dessert pas la partie nord
- insuffisance en eau dans la vallée ouest
- un réseau d'eaux pluviales très peu développé, un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est en cours au niveau de la CAPV.



Carte des captages et du réseau d'eau potable

Bilan déficitaire



besoins/ressources

Légende Réseau AEP publique Poteau incendie Périmètre de Protection AEP Périmètre de Protection Projet de Périmètre de Protection Immédiate Périmètre de Protection Projet de Périmètre de Protection Rapprochée Périmètre de Protection Projet de Périmètre de Protection Eloignée Limite communale

Carte du réseau d'assainissement collectif des eaux usées



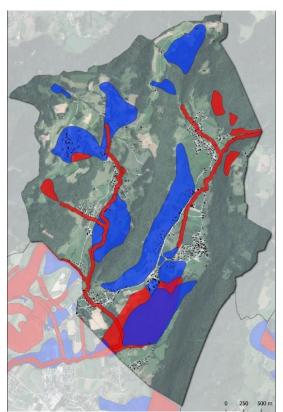
Les risques naturels

Atouts:

• les différents aléas et risques sur la commune ont été précisément cartographiés et constituent un outil d'aide à la décision pour l'élaboration d'un projet communal

Faiblesses:

• de nombreux hameaux sont concernés par un zonage de la carte des risques naturels, ce qui limite les possibilités d'extensions urbaines, notamment au niveau des cours d'eau qui traversent certains villages



Carte des risques naturels (traduction réglementaire des aléas)

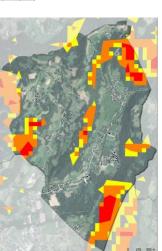
Légende

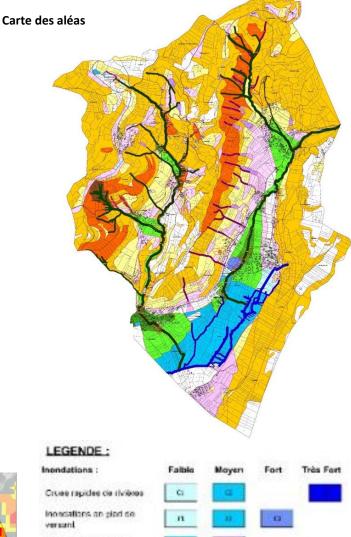
Zones réglementaires des risques naturels :

PrescriptionsInterdiction

Risque incendie
Faible
Fort
Moyen

Carte du risque feux de forêts







Chute se tines

#Bongromania - Suffesion

3. Questions de l'auditoire

